



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 45, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat



Fribourg, le 9 avril 2020

Communiqué de presse

Covid-19 : une administration cantonale réorganisée pour gérer la crise

Les services de l'administration cantonale ont mis sur pied un nouveau fonctionnement permettant aux collaborateurs et collaboratrices de l'Etat d'une part de fournir leurs prestations au service de la population et d'autre part de gérer la situation extraordinaire due à la pandémie.

Plus de 80% des collaborateurs et collaboratrices en télétravail

Après quelques semaines de lutte contre le coronavirus, le Conseil d'Etat constate avec grande satisfaction que le nouveau fonctionnement mis en place au sein de l'administration cantonale lui permet de continuer à remplir ses missions en faveur de la population fribourgeoise. Si en principe tous les guichets physiques de l'Etat sont fermés jusqu'à nouvel avis, l'accès téléphonique, par courrier postal ou par voie électronique est garanti. Le Service de l'informatique et des télécommunications de l'Etat a réussi à mettre en place très rapidement des solutions permettant le travail à distance. Grâce à son efficacité, plus de 80% des collaborateurs et collaboratrices de l'administration assurent aujourd'hui en télétravail les prestations à la population. Les écoles ont également mis en place de nouvelles modalités de travail et d'échange pour assurer un enseignement à distance. Le Conseil d'Etat mène quant à lui par visioconférence ses séances qui se déroulent à un rythme soutenu pour piloter la gestion de la crise tout en assurant la continuité des affaires courantes.

Directives pour fournir des prestations en toute sécurité

Afin de garantir la sécurité de ses collaborateurs et collaboratrices, le Conseil d'Etat a édicté des directives et mis en place de nombreuses mesures afin de répondre aux exigences de l'Office fédéral de la santé publique. L'octroi du télétravail est privilégié pour autant que les besoins du service le permettent et que le collaborateur ou la collaboratrice concerné-e puisse disposer du matériel informatique nécessaire. Concernant les séances internes, elles sont limitées et lorsqu'elles ont lieu, la distance entre les participant-e-s est garantie. Les heures bloquées de travail ont par ailleurs été supprimées temporairement afin de permettre au personnel d'organiser la journée de travail en réduisant les risques de contamination durant ses déplacements.

Tâches adaptées et en partie réorientées

Pour continuer à assurer leurs prestations, les services de l'Etat ont dû faire preuve d'une très grande flexibilité. A titre d'exemple, plus d'une centaine de collaborateurs et collaboratrices de l'Etat se sont engagés auprès de l'Organe cantonale de conduite (OCC) et de l'Organe de conduite sanitaire (OCS). Ils constituent la colonne vertébrale de la structure de commandement et de conseil mise en place en appui à la structure médicale.

Au Service public de l'emploi (SPE), les effectifs ont été renforcés et réorientés pour traiter le flot des demandes de réduction de l'horaire de travail et répondre à la hotline dédiée. A ce jour, l'équipe du SPE a ainsi pu traiter plus de 4000 des 5000 demandes recensées (habituellement 30 demandes par an). La Caisse publique de chômage (CPCh) a, quant à elle, débuté l'indemnisation des entreprises, sur la base des décisions rendues par le SPE.

La Promotion économique cantonale a réorienté une partie de ses effectifs pour répondre aux questions des entreprises sur les possibilités de prêts et cautionnements en mettant en place une solution de hotline entièrement virtualisée. Grâce à cette solution, des collaborateurs et collaboratrices d'autres services peuvent ainsi également traiter les appels des entreprises.

Concernant le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV), il a mis ses ressources et ses compétences à disposition pour gérer la hotline santé. Quant au Service cantonal des contributions, la quasi-totalité des 230 collaborateurs et collaboratrices poursuivent leurs activités en télétravail. Un call-center a été mis sur pied pour les contribuables.

Grâce au télétravail, le Service de l'action sociale assure pour sa part, entre autres prestations, le recouvrement et les avances de pensions alimentaires. Une permanence téléphonique est en outre assurée.

Organisation revisitée

Au-delà de l'administration centrale, certaines tâches essentielles au bon fonctionnement de l'Etat ne peuvent bien évidemment pas être réalisées à distance (personnel des soins, police, pouvoir judiciaire, etc.).

Si les prescriptions sanitaires liées à la pandémie empêchent la réalisation des prestations à la place de travail habituelle, d'autres solutions ont été mises en place : outre le télétravail, les locaux ont été aménagés pour garantir la distance exigée et des bureaux ont été mis à disposition dans d'autres unités administratives. Dans certains services, le travail alterné a été mis en place.

Si en raison de la pandémie, le collaborateur ou la collaboratrice n'est plus en mesure d'accomplir les heures prévues contractuellement, le ou la chef-fe d'unité administrative doit lui trouver d'autres tâches à effectuer dans son service ou ailleurs. Ainsi, l'OCC a mis en place un job center afin de déplacer au sein de l'Etat des collaborateurs et collaboratrices pour soutenir d'autres services. Une plate-forme a en outre été mise en place pour informer des besoins et des disponibilités.

Flexibilité et engagement

Le Conseil d'Etat se réjouit de la flexibilité et de l'engagement dont ont su faire preuve les services de l'administration cantonale afin de mettre rapidement sur pied des outils leur permettant de s'adapter à cette situation inédite. Il remercie les collaborateurs et collaboratrices qui sont en première ligne pour gérer la crise ainsi que l'ensemble du personnel de l'Etat pour l'engagement et la solidarité qu'il démontre au quotidien afin d'assurer le maintien des prestations à la population en cette période de pandémie.

Contact

—
Anne-Claude Demierre, Présidente du Conseil d'Etat, T +41 26 305 31 08, ce jour de 12h15 à 12h45